

NON

A LA DISPARITION DES ASSOCIATIONS EDUCATIVES PARTENAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Vous êtes adhérent, militant, usager ou bénéficiaire des activités de l'une des cinq associations d'éducation populaire et laïques suivantes : **Ligue de l'enseignement de l'Allier et sa composante sportive scolaire (Union Sportive de l'enseignement du Premier Degré - USEP) – Francas de l'Allier – Jeunesse au Plein Air (JPA) – Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) – Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier (PEP03).**

Toutes les activités qui vous sont proposées dans les différents secteurs sportifs, culturels, de vacances, de loisirs sont appelées à disparaître à court terme si nous ne réagissons pas tous ensemble. Pourtant elles relèvent pour la plupart d'activités de service public !

L'organisation et la coordination de ces activités sont assurées par des moyens provenant du Ministère de l'Education nationale (subventions et moyens humains sous la forme de postes d'enseignants détachés auprès des associations) et ce depuis des décennies !

Que se passera t-il demain ?

- Disparition des activités USEP dans les écoles et le mercredi ;
- Disparition des coopératives scolaires et d'aide à la gestion ;
- Disparition des formations associatives de dirigeants et de bénévoles ;
- Disparition des activités culturelles (spectacles jeune public, arts plastiques) ;
- Disparition des animations éducatives et citoyennes ;
- Disparition des actions en faveur des jeunes des quartiers et des zones rurales ;
- Disparition de l'accompagnement à la scolarité et d'actions liées à l'accompagnement éducatif ;
- Disparition des classes de découvertes associatives ;
- Disparition des formations d'animateurs (BAFA et BAFD) ;
- Disparition du soutien aux centres de loisirs
- Disparition de l'aide aux collectivités pour l'amélioration des accueils de loisirs
- Disparition de la formation continue des acteurs éducatifs
- Disparition des actions Lire et faire lire ;
- Disparition des activités multisport pour les jeunes (Ufolep) ;
- Disparition du soutien aux adolescents et de l'aide à la parentalité ;
- Disparition du service de soutien aux enfants malades ;
- Disparition des assurances associatives (Apac) ;
- Disparition de l'aide au départ en séjours de vacances pour les enfants.

Pourquoi ?

Parce que, et ceci sans aucun préalable, le Ministre de l'Education nationale vient de supprimer, pour l'année 2008, 25 % de l'aide financière qui permettait aux associations complémentaires de l'enseignement public d'assurer leurs missions. Les moyens humains mis à leur disposition seront supprimés au 1er septembre 2009.

La plus value éducative et le lien social que génèrent nos associations seront rayés d'un trait de plume. Dans le même temps il entraînera la disparition de nombreux emplois au sein des associations.

Pétition à retourner remplie à : Ligue de l'enseignement de l'Allier, 42 rue du progrès – 03000 Moulins

